

L' ECLAIRAGE ARTIFICIEL

Penser à l'éclairage artificiel en fonction des caractéristiques des situations de travail est essentiel pour garantir un éclairage suffisant et pour éviter l'inconfort et la fatigue visuelle.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

RISQUE DE DIMINUTION DE LA CAPACITÉ VISUELLE :

- ✓ Risque de chute de plain-pied et de hauteur.
- ✓ Heurt entre travailleurs et avec des obstacles fixes ou mobiles.

RISQUE DE FATIGUE VISUELLE :

- ✓ Augmentation de la fréquence des incidents (fausses manœuvres, erreurs d'écriture, ...).
- ✓ Baisse de la qualité du travail.
- ✓ Maux de tête.

RISQUE D'ÉBLOUISSEMENT :

- ✓ Direct :
 - Source lumineuse dans le champ visuel.
- ✓ Indirect :
 - Réflexion sur des objets, des surfaces et le plan de travail.



RISQUE DE CONTRASTE TROP IMPORTANT :

- ✓ Entre différentes zones du champ visuel, des contrastes trop élevés diminuent l'efficacité de la vision.
- ✓ Confort visuel altéré.

MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVE

ECLAIREMENT MINIMAL RECOMMANDÉ :

L'intensité lumineuse est mesurée en lux, c'est à dire la quantité de lumière reçue par unité de surface. On utilise pour cela un luxmètre.

Selon l'activité, on distingue deux catégories d'éclairage :

- ✓ Tâches ne nécessitant pas de perception de détails (éclairage de l'ordre d'un lux). Dans ce cas, l'éclairage général suffit.
- ✓ Tâches nécessitant la perception de détails (500 à 1 000 lux). Dans ce cas, un éclairage local doit renforcer l'éclairage général.

**Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter**



**notre conseiller
hygiène & sécurité ,
Solange BIGAS**

☎ 02.51.44.50.60

EXEMPLE D'ÉCLAIREMENT CONSEILLÉ :

Bureaux	500 lux
Travaux de peinture	750 – 1 000 lux
Voies de circulation	10 lux
Vestiaires sanitaires	120 lux
Entrepôt garage	150 lux
Ateliers de mécanique générale	300 lux

AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL :

- ✓ Les locaux doivent autant que possible disposer d'une lumière naturelle suffisante, sinon, ils doivent posséder un éclairage homogène.
- ✓ Préférer des surfaces mates ou satinées pour les plans de travail, les machines et les surfaces environnantes.
- ✓ Mettre un grand nombre de luminaires de moindre intensité au lieu d'un faible nombre plus puissant.
- ✓ Installer des luminaires au dessus des zones de travail.
- ✓ Utiliser des lumières réglables en hauteur et/ou en direction (ex : lampes orientables).
- ✓ L'intensité lumineuse doit pouvoir se régler par allumage ou extinction des sources lumineuses locales ou par gradient d'éclairage.
- ✓ Éviter que la lampe ne soit visible par les opérateurs dans un angle inférieur à 30° par rapport à l'horizontale.

MAINTENANCE

- ✓ Faciliter l'accès aux lampes.
- ✓ Remplacer les lampes défectueuses.
- ✓ Lutter contre l'empoussièrement, pratiquer une bonne ventilation des postes de travail et choisir des luminaires faciles à démonter.
- ✓ Nettoyer les réflecteurs et les grilles.
- ✓ Choisir des lampes à longue durée de vie.



ÉQUIPEMENTS SPECIFIQUES

- ✓ Filtre-écran :

Elles s'utilisent pour masquer les sources lumineuses dans certaines directions et éviter ainsi l'éblouissement.